

GESTION DE LA PAIE DANS LE SECTEUR PUBLIC

**6** jours

BULLETIN DE PAIE, COTISATIONS ET DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) DANS LA FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME DE LA FORMATION

PREMIÈRE PARTIE

PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE (4 JOURS - PAEL)

- › La trame du bulletin de paie
- › Les éléments de rémunération
- › Les cotisations du bulletin de paie
- › Les autres retenues
- › Positions statutaires
- › Suspension du contrat de travail

DEUXIÈME PARTIE

LES FONDAMENTAUX DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) DANS LA FONCTION PUBLIQUE (2 JOURS - DSNP)

- › La DSN, une obligation légale pour la Fonction Publique
- › Distinguer les différentes structures et rubriques du fichier
- › Déclarer les cotisations : Urssaf et retraite
- › Traiter les déclarations événementielles : les structures impactées dans la déclaration

OBJECTIFS

- Calculer les éléments nécessaires à la paie des agents et disposer d'une méthodologie pour fiabiliser les informations déposées en DSN.
- Appliquer la régularisation et la proratisation des plafonds.
- Déterminer les droits à congés maladie et calculer leur indemnisation.
- Améliorer les contrôles sur les informations envoyées en DSN.
- Anticiper et corriger les anomalies bloquantes.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation constituée de 2 modules complémentaires pour mettre en pratique les dernières dispositions législatives applicables dans le domaine de la paie
- Des exercices et cas pratiques, tout au long de ces deux sessions, pour valider ses acquis
- La possibilité de travailler sur ses propres bulletins de paie

PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et collaborateurs des services paie, personnel et RH, agents comptables

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

3 565 € HT ~~4 195 € HT~~ - Réf : VPA-MODSNP
3 779 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
La paie dans la Fonction publique
(remise de 42 %, soit 214.02 € HT au lieu de 369 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse

PREMIÈRE PARTIE

- du 25 au 28 mars 2024
- du 10 au 13 juin 2024
- du 24 au 27 septembre 2024
- du 5 au 8 novembre 2024

DEUXIÈME PARTIE

- les 8 et 9 février 2024
- les 17 et 18 juin 2024
- les 7 et 8 octobre 2024
- les 9 et 10 décembre 2024

PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

4 jours

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION, COTISATIONS ET MALADIE

PROGRAMME DE LA FORMATION

LA TRAME DU BULLETIN DE PAIE

- › Mentions obligatoires, facultatives et interdites
- › L'ossature du bulletin de paie : notions de net à payer et de net imposable
- Cas pratique : identifier les différentes rubriques à partir d'un bulletin de paie
- › Prescription pour les actions relatives aux rémunérations des agents publics

LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

- › Traitement indiciaire brut et indice minimum
- › Complément de Traitement Indiciaire
- › Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- › Indemnité de résidence
- › Supplément Familial de Traitement (SFT) et cas des familles recomposées
- Calcul du SFT pour les familles recomposées et les gardes alternées
- › Heures supplémentaires : décompte et majorations
- Calcul d'heures supplémentaires
- › Mécanismes de compensation : indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, transfert primes/points, GIPA
- › Avantages en nature : nourriture, logement, véhicule, NTIC...
- Illustrations : calcul d'avantages en nature
- › Eléments exonérés
 - indemnité spécifique de rupture conventionnelle : calcul, régime social et fiscal
- Calcul d'ISRC
 - frais professionnels : transport, télétravail...

LES COTISATIONS DU BULLETIN DE PAIE

- › Les différentes bases de cotisations (plafonnées, non plafonnées, tranches A et B...)
- › Les cotisations des titulaires
- › Les cotisations des contractuels
- Calcul de bulletin de paie : titulaire et contractuel
- › Régularisation progressive des tranches
- Cas pratique de régularisation progressive
- › Cas de proratisation des plafonds : temps partiel, entrée/sortie, absences...
- › Cas particuliers : les apprentis et les stagiaires

LES AUTRES RETENUES

- › Taxe sur les salaires
- Calcul de taxe sur les salaires avec les différentes tranches
- › Avance et acompte
- › Saisie
- › Prélèvement à la source

POSITIONS STATUTAIRES

- › Les différentes positions des fonctionnaires : activité, détachement, disponibilité, congé parental
- › Incidences sur la rémunération

SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- › La maladie des fonctionnaires : CMO, CLM, CLD
 - décompte des droits
- Décompte du CMO avec l'année glissante
 - indemnisation
- › La maladie des agents contractuels
 - l'impact des IJSS (maladie, maternité/paternité et accueil de l'enfant, AT/MP) : ouverture de droits, carence, calcul
- Cas pratique de calcul d'IJSS
 - le complément employeur : subrogation, garantie du net
- Passage en paie des IJSS avec subrogation et maintien du net

OBJECTIFS

- Calculer les éléments nécessaires à la paie des agents, en fonction des statuts, du temps de travail et des positions statutaires.
- Appliquer la régularisation et la proratisation des plafonds.
- Déterminer les droits à congés maladie des agents.
- Calculer l'indemnisation due à l'agent en cas de maladie.
- Mettre en pratique les dernières dispositions législatives applicables dans le domaine de la paie.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 4 jours de formation, de mise en pratique et d'échanges entièrement dédiés à la paie des agents de la fonction publique
- Les réponses et conseils personnalisés d'un consultant expert en paie du secteur public
- La possibilité de travailler sur ses propres bulletins de paie

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/personnel/RH, agents comptables

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 4 et 5 avril 2024 et les 11 et 12 avril 2024
 les 21 et 22 mai 2024 et les 27 et 28 mai 2024
 les 8 et 9 juillet 2024 et les 11 et 12 juillet 2024
 les 10 et 11 octobre 2024 et les 14 et 15 octobre 2024
 les 9 et 10 décembre 2024 et les 19 et 20 décembre 2024

Paris Montparnasse :
 du 25 au 28 mars 2024
 du 10 au 13 juin 2024
 du 24 au 27 septembre 2024
 du 5 au 8 novembre 2024

LES FONDAMENTAUX DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) DANS LA FONCTION PUBLIQUE



2 jours

SÉCURISER LES INFORMATIONS DÉPOSÉES EN DSN

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

LA DSN, UNE OBLIGATION LÉGALE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

- › Les acteurs de la DSN
- › ?Les différentes DSN : tests, mensuelles, événementielles, annule et remplace
- › ?Les outils du GIP-MDS : tableaux de bord, bilans complémentaires, bilans d'anomalies, DSN-Val

DISTINGUER LES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET RUBRIQUES DU FICHIER

- › Individu, contrat et blocs de changements
- › Rémunération

Cas pratique : déclarer la rémunération

- › Prélèvement à la source

Cas pratique : déclarer le PAS

Lire une DSN

DÉCLARER LES COTISATIONS : URSSAF ET RETRAITE

- › La déclaration des cotisations Urssaf
 - cotisations agrégées : la table des Codes Types de Personnel (CTP)
 - cotisations individuelles
- › La déclaration de la retenue pour pension, de la RAFF et de l'IRCANTEC
 - les structures impactant les organismes de la retenue pour pension (PCM et CNRACL)
 - les structures impactant la RAFF
 - les structures impactant l'IRCANTEC

Cas pratique : déclarer les cotisations en masse et en nominatif

TRAITER LES DÉCLARATIONS ÉVÉNEMENTIELLES : LES STRUCTURES IMPACTÉES DANS LA DÉCLARATION

- › Attestations de salaires Sécurité sociale (maladie, maternité/paternité et accueil de l'enfant, AT/MP)
 - comment déclarer ?
 - cas particuliers : prolongation, reprise anticipée
 - comment corriger les erreurs de saisies ?
- › Attestation Pôle emploi
 - comment déclarer ?

OBJECTIFS

- Mesurer les impacts de la DSN sur les différents services.
- Fiabiliser les données saisies dans le logiciel de paie.
- Anticiper et corriger les anomalies bloquantes.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Le passage en revue des informations attendues dans chaque structure du fichier DSN
- Des cas pratiques pour comprendre le remplissage de la DSN
- Une formation "best GERESO" suivie par plus de 600 professionnels de la fonction publique, depuis sa création

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/personnel/RH/SIRH, agents comptables
Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la paie

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 11 et 12 mars 2024
 les 21 et 22 mars 2024
 les 27 et 28 mai 2024
 les 12 et 13 novembre 2024

Paris Montparnasse :
 les 8 et 9 février 2024
 les 17 et 18 juin 2024
 les 7 et 8 octobre 2024
 les 9 et 10 décembre 2024

